

Scrabble Classique

Sélection pour les Championnats du Monde

1. Joueurs concernés

Tout joueur de nationalité française licencié à une Fédération affiliée à la FISF ayant participé à au moins une compétition homologuée de Scrabble classique durant la période de sélection est susceptible d'être sélectionné en équipe de France.

2. Période de sélection

La période de sélection pour le Championnat du Monde de la saison S commence au lendemain du Championnat de France de la saison S-1 pour se terminer le soir de la finale de la saison S.

3. Nombre de sélectionnés

L'équipe de France sera composée de **20** joueurs si le Championnat du Monde est organisé en France, de **14** joueurs sinon.

4. Classement du joueur de l'année : les points de sélection (PS)

n = nombre de joueurs du tournoi.

NPS = nombre de joueurs recueillant des points de sélection :

n / 2 (arrondi à l'entier inférieur) pour Championnat de France, Championnat du Monde

n / 3 (arrondi à l'entier inférieur) pour toutes les autres épreuves attributives de PS.

T = moyenne des points de série de tous les participants (arrondie à l'entier le plus proche). Soit : 1000 pour les séries Joker, 800 pour les Séries A, 600 pour les Séries B et 400 pour les séries C

C = coefficient lié au nombre de joueurs de l'épreuve et au type d'épreuve :

C = 0,7 pour TH < 12 joueurs, TH classique B < 17 joueurs

C = 1 pour TH entre 12 et 16 joueurs, TH classique B entre 17 et 24 joueurs

C = 1,1 pour Masters régionaux

C = 1,2 pour TH entre 17 et 24 joueurs, TH classique B entre 25 et 32 joueurs

C = 1,4 pour TH entre 25 et 32 joueurs, TH classique B entre 33 et 64 joueurs

C = 1,6 pour TH entre 33 et 64 joueurs, TH classique B > 64 joueurs

C = 1,8 pour TH > 64 joueurs, Open de France

C = 2,1 pour Championnat de France, Championnat du Monde, Internationaux MSI

Pour les TH en formule 8 rondes ou plus (excepté pour les Masters), le coefficient C est remonté de 1 niveau limité à 1,8 (ex. pour 20 joueurs C = 1,4, pour 70 joueurs C = 1,8).

La valeur du tournoi V = C x T.

Soit P la place du joueur à l'issue du tournoi, le nombre de points de sélection PS que marque le joueur sur ce tournoi est donné par :

$$PS = V \times [(NPS - P + 1) / NPS]$$

Les points de sélection se cumulent au cours des tournois. Le classement des joueurs ayant marqué des points de sélection est tenu à jour et un état de la sélection est publié sur le site de la FFSc. Seuls les **six meilleurs résultats** de chaque joueur sont pris en compte dans le classement.

À la fin de la période de sélection, le premier du classement sera déclaré joueur de la saison et, à ce titre, se voit offrir les droits d'inscription au Championnat de France de la saison S+1 et à l'Open de France de la saison S+1.

5. Modes de sélection

L'attribution des places en équipe de France sera faite selon le barème suivant :

5.1 Classement de la sélection

Les **sept** premiers joueurs du classement de la sélection si le Championnat du Monde est organisé en France, les **cinq** premiers joueurs sinon

5.2 Open de France

Le **vainqueur** de l'Open de France de la saison S (ou s'il n'est pas sélectionnable, le joueur classé deuxième) s'il n'est pas déjà sélectionné par 5.1.

5.3 Championnat de France

À l'issue de la finale du Championnat de France, les **six** ou **sept** premiers joueurs (selon le résultat de 5.2) du classement non déjà qualifiés par le biais du classement du joueur si le Championnat du Monde est organisé en France, les **quatre** ou **cinq** premiers joueurs sinon.

5.4 Classement international

Les **six** joueurs les mieux placés au classement international vu le lendemain de Championnat de France de la saison S non déjà sélectionnés par les trois points précités si le Championnat du Monde est organisé en France, les **quatre** joueurs les mieux placés au classement international sinon.

5.5 Liste d'attente

Une liste d'attente sera constituée à partir du classement du joueur de l'année puis du Championnat de France puis du classement international, dans les mêmes proportions.

6. Aide aux joueurs de l'Equipe de France

La FFSc participe aux frais-des joueurs sélectionnés selon le barème décidé par le bureau directeur de la FFSc.

Les anciens Champions du Monde peuvent participer à la compétition même s'ils n'ont pas été sélectionnés. Dans ce cas ils ne peuvent prétendre à l'aide financière de la FFSc

7. Annexe

Exemples de calcul des points de sélection.

7.1 Exemple 1

Soit un tournoi joué en Formule Classique en 5 rondes de 24 joueurs dont 4 joueurs de série Joker, 6 de série A, 7 de série B et 7 de série C.

Le nombre de joueur NPS recueillant des points de sélection est

$$\text{NPS} = 24/3 = \mathbf{8}$$

Le coefficient T est la moyenne des points de série des 8 premiers joueurs du classement initial

$$\text{T} = (1000 \times 4 + 800 \times 6 + 600 \times 7 + 400 \times 7) / 24 = \mathbf{658}$$

Le coefficient C

Il s'agit d'un TH de 24 joueurs,

$$\text{C} = \mathbf{1,2}$$

La valeur V du tournoi :

$$\text{V} = 658 \times 1,2 = \mathbf{790}$$

En conséquence le vainqueur du tournoi marquera 790 points de sélection,

puis du 2^e au 8^{ème} : 691, 593, 494, 395, 296, 198, 99

7.2 Exemple 2

Soit un tournoi joué en Formule Open 10 rondes de 30 joueurs dont 6 joueurs de série Joker, 7 de série A, 8 de série B et 9 de série C.

Le nombre de joueur NPS recueillant des points de sélection est

$$\text{NPS} = 30/3 = \mathbf{10}$$

Le coefficient T est la moyenne des points de série des 10 premiers joueurs du classement initial

$$\text{T} = (1000 \times 6 + 800 \times 7 + 600 \times 8 + 400 \times 9) / 30 = \mathbf{667}$$

Le coefficient C

Il s'agit d'un TH de 30 joueurs, C = 1,4

Il est joué en 10 rondes, le coefficient C est donc remonté d'un niveau,

$$\text{C} = \mathbf{1,6}$$

La valeur V du tournoi :

$$\text{V} = 667 \times 1,6 = \mathbf{1067}$$

En conséquence le vainqueur du tournoi marquera 1067 points de sélection,

puis du 2^e au 10^{ème} : 960, 854, 747, 640, 534, 427, 320, 213 et 107